Moreau

Je Souffigné nicolas Periij ancien Chirurgien Major de L'hopital royal militaire de montdauphin et chirurgien militaire avec Brevet de veterance pour La ville de Bar. Certifie avoir Secondé monsieur morau medecin et chirurgien de Cette ville, dans Le traitement de Beaucoup de maladies a qui jl a Estez obbligé de faire des operations, particulierement Sur Les Suivents.

Ob. 3.e Le nommé Labiche vigneron a vel, avoit un ulcere avec Carie au tibia, qui L'affectoit depuis un tres longtems a été queri, apres Luy avoir Emporté toute La carie avec vnne gouge et un Ciseau; Cette Carie s'etandoit particulierement a La partie Superieur et jnterne due tibia, au dessous de Lepine, et dans Le milieu de Los, Elle formoit vne Gouticre Considerable qui S'etandoit Le Long de La fasse jnterne et posterieur. toutes ces Concavites Etoit remplies d'unne matiere osseuse, dissoute, qui ressembloit a de La gellée de viande.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE C___ N___

Ob. 5.e Le nommé Nouel de marat, a eue vnne fracture Considerable a La Suite de La quele monsieur moreau a Eté obligé de Luy Emporter 10 mois apres son accident, plus des trois quarts De La Substance due milieu de Los: malgré cette operation et Les accidents terribles

ARC 61 n° 18

qui l'avoit precedés, Le malade seroit guery sans —
incommodité, s'il n'avoit Eue la maladresse de se fracturer
de nouveau La mesme jambe. Le Long repos qu'il a —
Eté obligé de garder, pour cette seconde fracture, Luy a —
occasionné une Encuilose aux genoil.

6e. ob. Monsieur Gerard ancien Curé de Bebon, agé de 80. ans —
avoit depuis dix huits mois, un ulcere avec Carie au tibia,
d'apres un Examin scrupuleusement faict. monsieur moreau
qui fut appellé En Consultation aupres due malade, —
ainsy que moy. nous dessidames que La tautalité du —
tibia étant alltere, on ne pouroit Le gueris qu'en L'emportant
En Entier dans cet Endroit, Ce qui a Eté Executé En —
ma presence, En partie par monsieur moreau. depuis
cet instan La playe a Eté traité Comme une playe
simple; Le malade n'a plus Eu d'accidens Et a Eté in
Etat aubout de quatre mois de s'enretourner dans —
sa Cure.

---

observation Etrangere au memoire

Monsieur hanriot Lieutenant de Marechaussée a Bar
Le duc avoit une tumeur graisseuse, a La partie —
anterieure de La gorge, au dessous du Larinx. Cette
tumeur qui Le genoit beaucoup, a Eté Emportée par
mr. moreau qui a Eté obligé de La dissequer, de La separer,
d'apres La plus grande partie des muscles, Entre Et sous —
Les quels ses racines s'etendoient: Elle avoir cinq —
pedicules autoure de sa Circonferance, qui s'alongeoit —

dans Les Endroits que je viens de designer: quand jls ont etes separees, tous Les muscles de cette partie, paroissoint dissequés, Comme pour une démonstration anatomique. cette operation difficile, n'a démandé que quatre minutes de tems, Et monsieur hanriot a eté gueri un mois apres. par La magniere dont monsieur Moran avoit ménagé et radapté Les parties, il L'eut eté beaucoup plus tôt, sans une Emoragie qui Luy est survenue, dix heures apres L'operation, qui a obligé de deffaire L'apareil, de desunir La playe, et de La temponner.

je puis d'autant mieux affirmer La verité de ces faits que j'ay suivi avec monsieur Moran ces differentes maladies. En foy de quoy j'ay délivré Le present Certificat a Bar Le duc Le vingt huit décembre mil sept Cent quatrevingt neuf Serüy.